

**N° OJ : 15****Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025**

Objet : Culture - Subside d'investissement.- Asbl Brussels Major Events.- Budget extraordinaire 2025.- Montant : 3.400,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article Unique : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 3.400,00 EUR à l'attention de l'asbl Brussels Major Events pour l'acquisition de matériel dans le cadre du projet subJUNCTION (n° de projet HF10-228-2009).- Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2025.

Annexes :